

RÈGLEMENT & CAHIER DES CHARGES DE LA COUPE DE FRANCE ANA



ARTICLE PREMIER : La coupe de France est organisée conjointement par l'**Association Nationale des Argentés** et l'**Association avicole de**.....

.....
qui s'engage à verser la somme de 120 euros par chèque à l'ordre de l'ANA qui se charge des récompenses de la coupe de France (plaques de clapiers). La société organisatrice peut fournir en sus des récompenses accompagnant les titres : Coupes, Objets d'Art, Paniers garnis à sa convenance.

En cas d'interdiction de rassemblements de volailles (grippe aviaire) s'engage aussi à maintenir le concours.

ARTICLE 2 : Elle a lieu dans le cadre d'une **Exposition Nationale d'Aviculture**. Elle est régie par le règlement des expositions de la SCAF et complétée par le présent règlement.

Le jugement se déroule en matinée de 7 heures 30 à 13h00, il est assuré par des Juges Officiels de l'A.N.J.C. et choisis en collaboration avec l'A.N.A et la Société organisatrice qui assureront les invitations et la prise en charge.

Dans la mesure du possible, les animaux sont présentés sur un rang.

Afin d'éviter le panachage des animaux en facilitant ainsi l'enlogement et le délogement, les juges expertisent un sujet sur deux, sur trois et plus si le nombre de sujets l'exige.

Ils travaillent individuellement et leurs décisions sont sans appel. Des porteurs non exposants dans les races patronnées sont mis à leurs dispositions.

ARTICLE 3 : La coupe de France est ouverte à tous les éleveurs **membres ou non de l'A.N.A. : ARGENTÉ DE CHAMPAGNE, ARGENTÉ DE SAINT-HUBERT, ARGENTE ANGLAIS, GRAND et PETIT ARGENTÉ CLAIR.**

Le nombre de sujets par éleveur est **illimité**. Les animaux, tous **adultes**, ont acquis leur complet développement et leur argenture définitive.

ARTICLE 4 : Un titre de vainqueur de la coupe de France est attribué par race, calculé sur les 4 meilleurs sujets même race, même coloris pour les Argentés Anglais de chaque exposant.

En cas d'égalité, il est pris en compte le meilleur cinquième sujet des lots en présence. En cas de nouvelle égalité le sixième et ainsi de suite.

Il sera également attribué un titre de meilleur sujet mâle et meilleur sujet femelle par race, tous coloris confondus pour les Argentés Anglais.

Ces titres individuels seront attribués par les juges officiants.

ARTICLE 5 : Les Exposants à la coupe de France des races concernées, par le seul fait de leur inscription, déclarent adhérer aux termes du présent règlement et **s'engagent à s'y conformer.**

Le Secrétaire Général,

Le Président de l'ANA

Le président de l'Association

Pascal BUFFET

Laurent ATTAGNIANT

